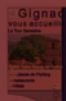


GUIDE PRATIQUE

La ligne signalétique du Pays Coeur d'Hérault



édito

Le projet de développement du Pays a été construit de manière partagée autour de quatre axes : l'organisation et l'union des acteurs du territoire, un urbanisme cohérent, la qualité de vie et la cohésion sociale, la création d'emplois et de richesses.

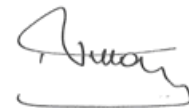
Dans ce contexte, le Pays Coeur d'Hérault a souhaité réaliser cette ligne signalétique afin de préserver la qualité des paysages et des patrimoines, et d'améliorer l'accueil et notamment l'accessibilité aux sites touristiques. Une palette d'outils, permettant l'harmonisation des différents supports, a ainsi été préconisée à partir des besoins identifiés.

De juin 2006 à décembre 2007, une large concertation avec les acteurs locaux, départementaux, régionaux ainsi que les services de l'Etat, réunis au sein d'un Comité de pilotage, a permis de valider chaque étape de la réflexion ainsi que l'ensemble des préconisations de la ligne. Je tiens à remercier chacun d'entre-eux pour leur investissement dans ce projet.

Cette ligne servira de référence pour les intercommunalités et les communes souhaitant mettre en oeuvre leur propre plan signalétique.

Vous en souhaitant bon usage,

Le Président,



Louis VILLARET



sommaire

Pourquoi une ligne signalétique ?	2
La boîte à outils	3
Bourgs et villages	4
Secteurs protégés	7
Implantation	11
Zoom sur l'action départementale	12
Où se renseigner ?	13

pourquoi une ligne signalétique ?

1/ Diagnostic

Le Pays Coeur d'Hérault est doté de sites touristiques majeurs et possède une qualité environnementale indéniable. Pourtant, on constate encore aujourd'hui :

une signalétique **hétéroclite**...

...**confuse**, mêlant le nécessaire et le superflu...

...**peu informative**, ne favorisant pas la découverte....

...qui **dégrade les paysages**.



2/ Définition et objectifs

Pour y remédier, la ligne signalétique du Coeur d'Hérault est la **boîte à outils** qui permet :

- d'**homogénéiser** la signalétique sur le territoire,
- de **réhabiliter et préserver** les paysages, tant naturels qu'urbains,
- d'**inciter à la découverte** des richesses du Pays Coeur d'Hérault.

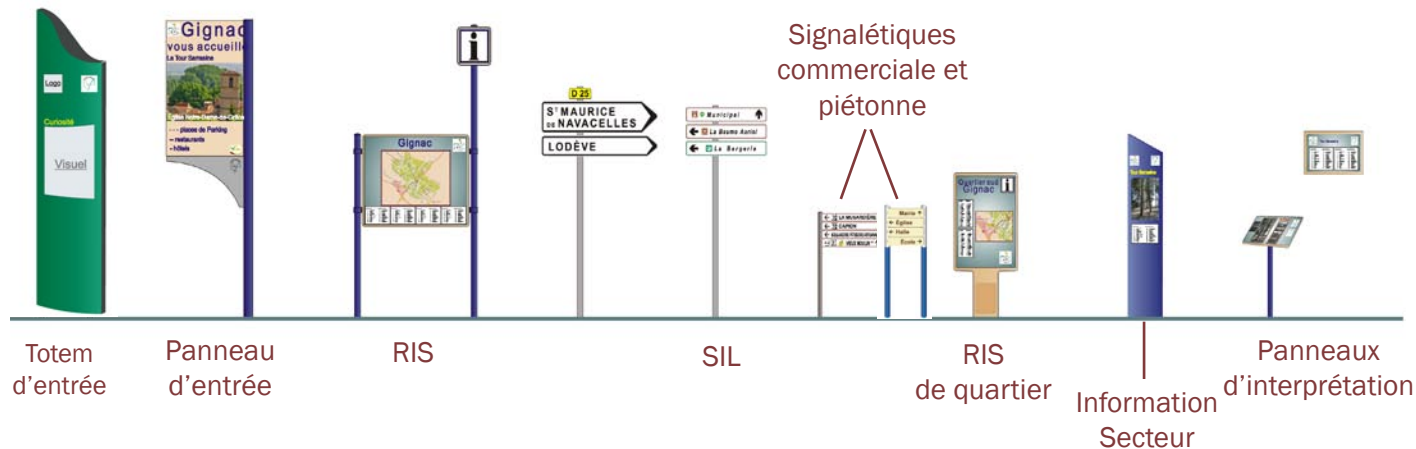
3/ La signalétique concernée

Cette ligne signalétique s'applique aux collectivités locales, qui, pour répondre aux besoins légitimes d'information, souhaitent se doter, **en agglomération** :

- de **totems et panneaux d'entrée**,
- de **Relais d'Information Service (RIS)** : pour donner des points de repères (plans de situation...),
- d'une **Signalisation d'Information locale (SIL)** : pour flécher une activité commerciale et ainsi assurer la continuité en agglomération du système d'information locale mis en place par le Conseil Général sur les routes départementales,
- d'une **signalétique piétonne**,
- de **panneaux d'interprétation** : pour donner des clés de lecture d'un patrimoine.

la boîte à outils

En agglomération, intervention des collectivités locales



Hors agglomération, intervention du Conseil Général de l'Hérault

1/ Une palette de propositions de panneaux

Elle se présente en deux parties :

- La ligne signalétique pour les bourgs et villages,
- La ligne signalétique pour les secteurs protégés, traités de manière spécifique afin de répondre aux contraintes de protection de l'environnement.

2/ Un descriptif des supports

- de façon synthétique et pratique dans ce guide,
- de façon détaillée dans le CR-Rom ci-joint.

3/ Une méthodologie d'implantation

4/ Une synthèse de la réglementation concernant les publicités, enseignes et préenseignes dans le CD-Rom ci-joint.

bourgs et villages

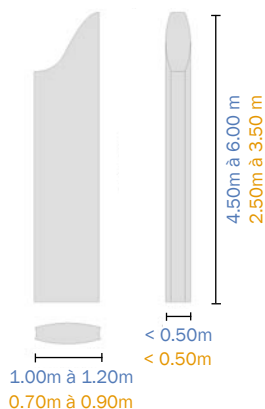
Bourgs > 3 000 habitants
Villages < 3 000 habitants

GENERALITES

- Dimensions :** elles vous sont précisées pour chaque support. Elles peuvent varier suivant leur implantation. Dans ce cas, elles sont indiquées en **bleu pour les bourgs** et en **orange pour les villages**.
- Matériaux :** ils vous sont préconisés pour chaque support.
- Couleurs :** elles peuvent s'harmoniser avec la charte graphique de votre ville ou de votre Communauté de Communes pour les villages. La sobriété est de mise.

LA PALETTE DE PANNEAUX

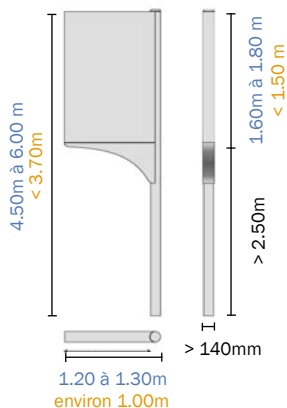
1/Totems d'entrée



Parements (enveloppe externe)
Matériau préconisé : tôle d'aluminium.

Mâts intérieurs
Support : au minimum 2, au diamètre au moins égal à 140mm, en raison de la prise au vent.
Matériau préconisé : aluminium.

2/ Options : panneaux d'entrée de bourg ou de village

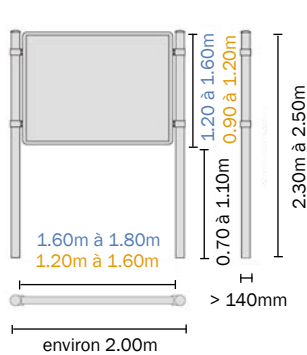


Subjectile
Matériau préconisé : aluminium.

Mât
Matériau préconisé : aluminium.

bourgs et villages

3/ Relais d'Information Service (RIS) de bourg ou de village



Vitrine

Matériau préconisé pour la vitrine : polycarbonate.

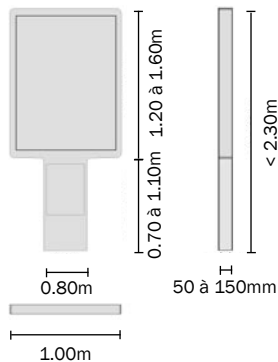
Matériaux préconisés pour le caisson : tôle d'aluminium ou d'acier.

Matériau préconisé pour le support de carte : PVC lorsqu'il est dissocié du caisson extérieur. Être attentif à l'étanchéité et au dispositif anti-buée.

Mâts

Matériaux préconisés : aluminium ou acier.

4/ RIS de quartier pour les bourgs



Vitrine

Matériau préconisé pour la vitrine : polycarbonate.

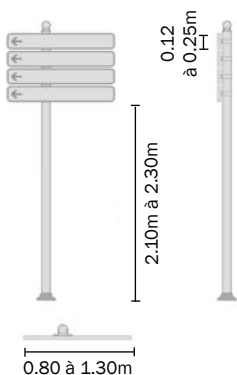
Matériaux préconisés pour le caisson : tôle d'aluminium ou d'acier.

Matériau préconisé pour le support de carte : PVC lorsqu'il est dissocié du caisson extérieur. Être attentif à l'étanchéité et au dispositif anti-buée.

Mât

Matériaux préconisés : aluminium ou acier.

5/Signalétique d'Information locale (SIL)

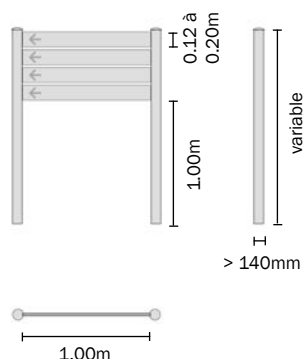


Panneaux

Supports préconisés : panneaux routiers homologués et certifiés NF **OU** panneaux spécifiques à la ligne signalétique urbaine (présents dans les catalogues de tous les fournisseurs).

bourgs et villages

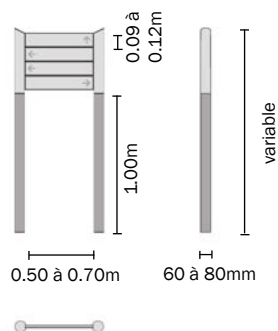
6/Signalétique commerciale



Une procédure d'agrément d'un fournisseur à même de contractualiser avec les commerçants, en contrepartie d'une autorisation d'occupation des sols, est proposée. Un contrat d'entretien et de maintenance est alors nécessaire.

Un modèle d'appel à candidature avec cahier des charges est disponible sur le CD-ROM ci-joint.

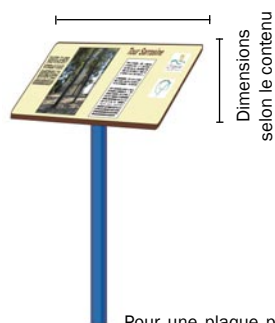
7/ Signalétique piétonne



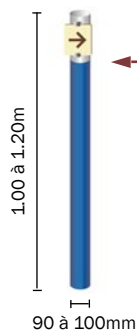
Supports préconisés : préférer les bi-mâts.

Matériaux préconisés : divers matériaux possibles (se référer aux catalogues des fournisseurs en mobilier urbain - Ne pas omettre de demander une garantie).

8/ Panneaux d'interprétation et jalons



Pour une plaque posée sur un édifice (en façade), les dimensions maximales sont : 400x600 mm.



Divers matériaux possibles :

- **lave émaillée** : solution haut-de-gamme mais le coût est élevé et le support doit être large en raison du poids du panneau.
- **acier émaillé** : matériau assez solide avec un coût et un poids moins élevés que la lave.
- **aluminium** : solution économique mais de qualité nettement moindre.
- **stratifié** : meilleur compromis actuel en terme de coût, de rendu de longévité et d'entretien.
- **verre et plexiglas** : à éviter.

Ne pas omettre de demander une garantie.

secteurs protégés

LES SECTEURS PROTÉGÉS EN COEUR D'HÉRAULT

Il s'agit :

- des sites classés ou inscrits
- des périmètres des Monuments Historiques

Quelques exemples :



Vallée du Salagou



Cirque de Navacelles



Saint-Guilhem-le-Désert



Villeneuve



Cathédrale Saint-Fulcran à Lodève



Notre-Dame-de-Grâce à Gignac

PRINCIPES D'INSTALLATION DES PANNEAUX

Dans le secteur protégé, la préservation de l'environnement visuel doit être une **priorité absolue**. En conséquence, les principes suivants ont été adoptés :

- Un panneau n'est posé que dans la mesure où son absence entraînerait un désordre.
- L'implantation doit être respectueuse des perspectives visuelles, dans la limite de la visibilité du dispositif
- Le dimensionnement doit être adapté au mode de déplacement et réduit à son minimum
- Aucune panneau ne doit être posé sur la façade d'un édifice classé
- Les services de l'Etat compétents doivent être systématiquement consultés à l'étape de l'avant-projet.

secteurs protégés

GENERALITES

Dimensions : elles vous sont précisées pour chaque support.

Matériaux : ils vous sont préconisés pour chaque support.

Couleurs : vous devez respecter une **charte graphique**. Pour limiter l'impact visuel de la signalétique et harmoniser les dispositifs avec les ambiances paysagères, 5 couleurs sont préconisées :

RAL 1006

RAL 1027

RAL 3005

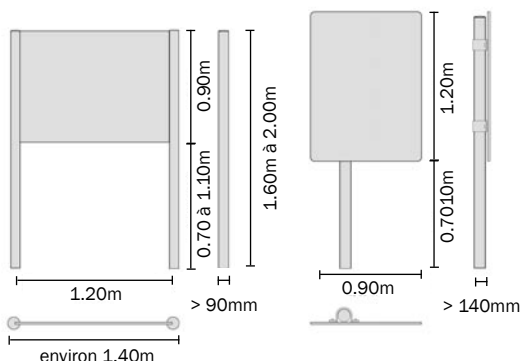
RAL 8025

RAL Janvier n°9
ou 8017

Une autre option envisagée est l'utilisation de matériaux réfléchissant les teintes ambiantes comme le chrome en finition mat.

LA PALETTE DE PANNEAUX

I/ Les RIS de villages



Vitrine

Matériau préconisé pour la vitrine :
polycarbonate.

Matériaux préconisés pour le caisson : tôle d'aluminium ou d'acier.

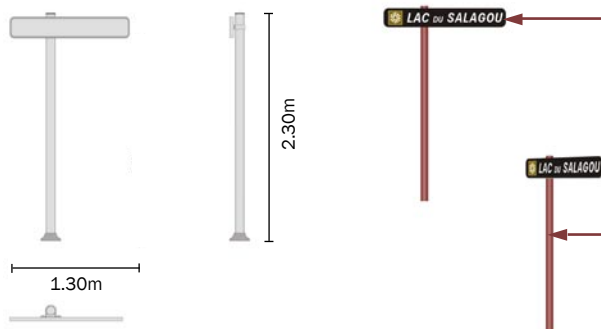
Matériau préconisé pour le support de carte : PVC lorsqu'il est dissocié du caisson extérieur. Être attentif à l'étanchéité et au dispositif anti-buée.

Mât

Matériaux préconisés : aluminium ou acier.
Éviter le bois.

secteurs protégés

2/ Jalonnement (entrée de site)



Panneau

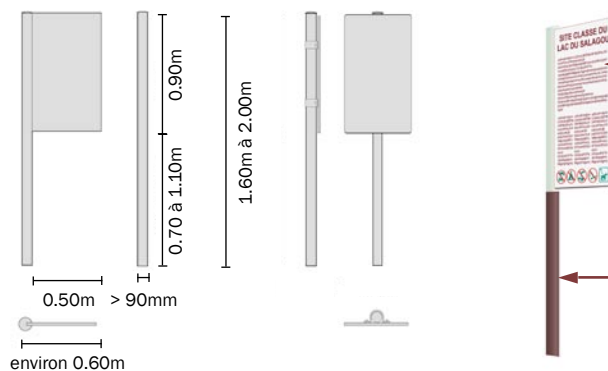
Matériaux préconisés :

- **aluminium**. Impression : sérigraphie ou tirage numérique sur film blanc ou transparent, traité anti-UV et anti-graffitis.
- **stratifié épais (10 à 20mm selon les dimensions)** : bon rapport qualité/prix quand l'information est figée.

Mât

- #### Matériaux préconisés :
- acier ou aluminium thermo-laqué.

3/Panneau d'accueil sur site



Subjectile

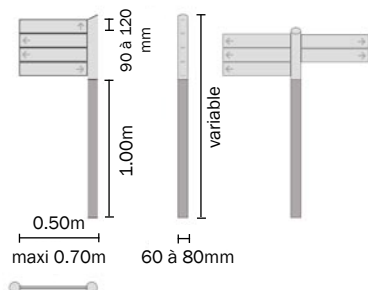
Divers matériaux possibles :

- **aluminium** : solution la plus fiable quand l'information va être réactualisée. Impression sur film blanc ou transparent, traité anti-UV et anti-graffitis.
- **stratifié épais (10 à 20mm selon les dimensions)** : bon rapport qualité/prix quand l'information est figée.
- **PVC traité pour l'extérieur** : solution économique (cas non soumis à détérioration).

Mât

- #### Matériaux préconisés :
- acier ou aluminium thermo-laqué.

4/ SIL / Signalétique commerciale et piétonne



Panneau

Matériaux préconisés :

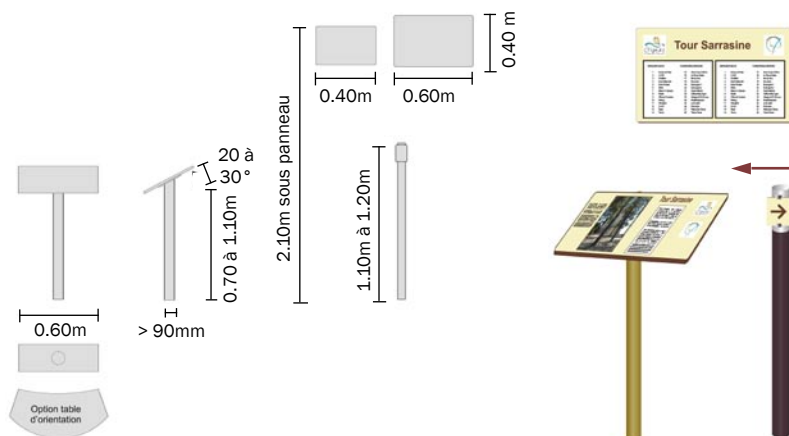
- **aluminium**. Impression : sérigraphie ou tirage numérique sur film blanc ou transparent, traité anti-UV et anti-graffitis.
- **stratifié épais (10 à 20mm selon les dimensions)** : bon rapport qualité/prix quand l'information est figée.

Mât

- #### Matériaux préconisés :
- acier ou aluminium thermo-laqué.

secteurs protégés

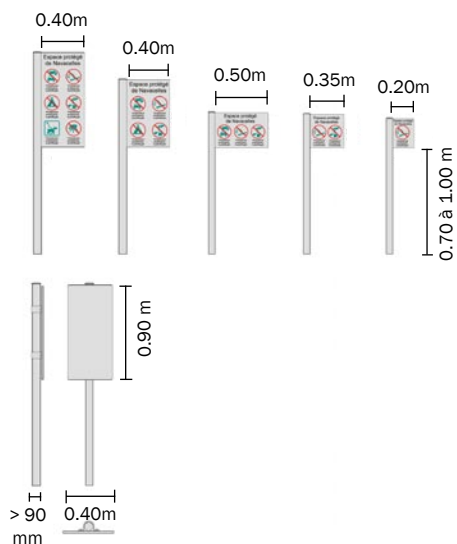
5/ Panneaux d'interprétation



Divers matériaux possibles :

- **lave émaillée** : solution haut-de-gamme mais le coût est élevé et le support doit être large en raison du poids du panneau.
 - **acier émaillé** : matériau assez solide avec un coût et un poids moins élevés que la lave.
 - **aluminium** : solution économique mais de qualité nettement moindre.
 - **stratifié** : meilleur compromis actuel en terme de coût, de rendu de longévité et d'entretien.
 - **verre et plexiglas** : à éviter.
- Ne pas omettre de demander une garantie.

6/ Panneaux comportementaux



Subjectile

Divers matériaux possibles :

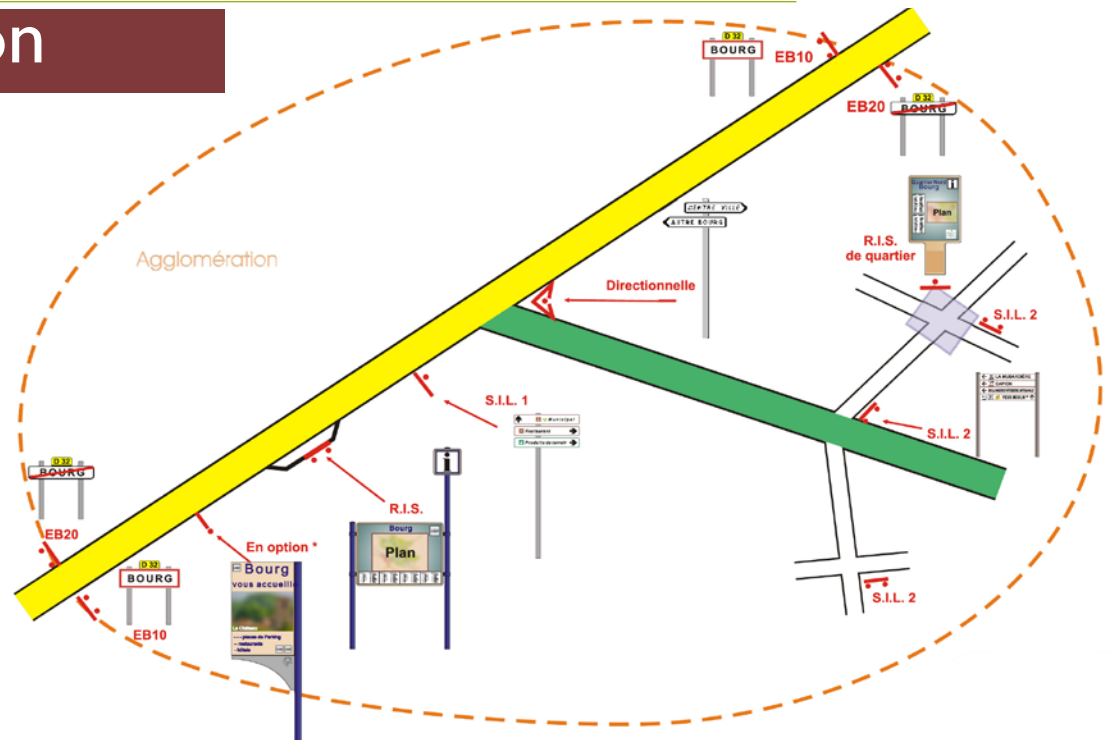
- **aluminium** : solution la plus fiable quand l'information va être réactualisée. Impression sur film blanc ou transparent, traité anti-UV et anti-graffitis.
- **stratifié épais (10 à 20mm selon les dimensions)** : bon rapport qualité/prix quand l'information est figée.
- **PVC traité pour l'extérieur** : solution économique (cas non soumis à détérioration)

Mât

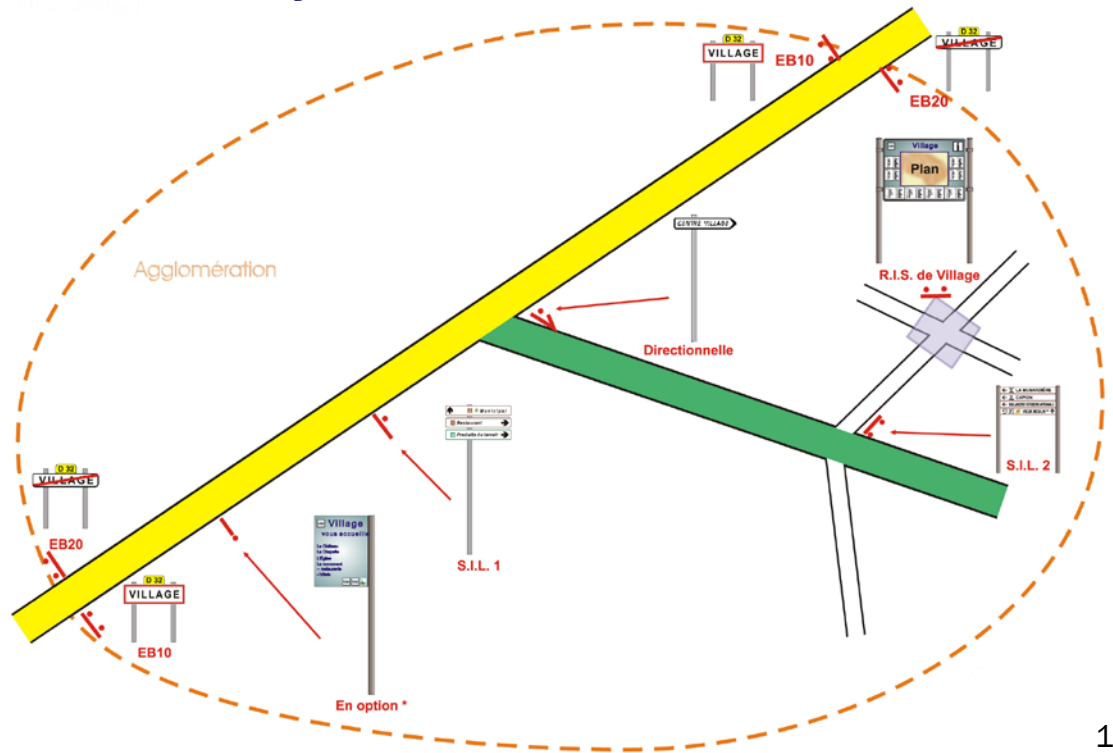
Matériaux préconisés : acier ou aluminium thermo-laqué.

implantation



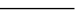
1/ Dans les bourgs



2/ Dans les villages



Légende

-  Réseau structurant
-  Réseau secondaire
-  Réseau de desserte

zoom sur l'action départementale

...en matière de signalisation d'information locale

En dehors des agglomérations, sur les routes départementales, le Conseil Général de l'Hérault et l'Hérault Tourisme ont mis en place une nouvelle forme de signalisation propre aux activités commerciales et de services liés au tourisme : le Système d'Information Locale (SIL). Une charte, la « Charte SIL », régit les conditions d'obtention, d'utilisation et d'implantation des panneaux, dont voici les principales règles :

1/ Les activités concernées

- Hébergement
- Restauration
- Produits du terroir et de la vigne
- Activités sportives et de loisirs
- Artisanat d'art
- Services usuels (garages, stations service)

2/ 3 critères d'éligibilité

- **Localisation** : l'activité doit être située :
 - en dehors des agglomérations
 - ou dans une agglomération de moins de 1500 habitants (uniquement pour les activités liées à la viticulture, aux produits du terroir, aux hébergements et à la restauration).
- **Qualification** : chaque activité doit répondre à des critères de qualification lui étant propres.
- **Environnement** : l'implantation doit contribuer à la préservation des paysages.

3/ Procédures

- **Une programmation par zone** : chaque année une ou deux zones sur les 8 que comptent le département sont mises à l'étude. Seules les activités dites nouvelles, nouvellement créées ou nouvellement éligibles, peuvent être autorisées à déposer un dossier de candidature SIL en dehors de la phase d'étude de la zone dans laquelle elles se situent.

- **Constitution d'un dossier** : Après validation d'Hérault Tourisme au regard de la réglementation et de la charte SIL, le Conseil Général réalise une étude technique. Une devis et une maquette peuvent être proposés. L'autorisation d'occupation du domaine public pour 5 ans est délivrée après acceptation et règlement du prestataire.

4/ Contact / Informations

Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme : 04 67 67 71 71 - www.adt-herault.fr

où se renseigner ?

1/ Publicité, enseignes et pré-enseignes

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Pôle de compétence sur la publicité : 04 34 46 60 00 - www.herault.equipement.gouv.fr

2/ Signalisation routière

- Conseil Général de l'Hérault - Département des routes - Service Exploitation : 04 67 67 67 67 et agences locales - www.cg34.fr

3/ Signalisation d'intérêt local

- Hérault Tourisme : 04 67 67 71 71 - www.adt-herault.fr
- SYDEL Pays Coeur d'Hérault : 04 67 44 39 74 - www.coeur-herault.fr
- Communauté de Communes du Clermontois : 04 67 88 95 50 - www.cc-clermontais.fr
- Communauté de Communes du Lodévois et Larzac : 04 67 88 90 90 - www.lodevoisetlarzac.fr
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault : 04 67 57 04 50 - www.cc-vallee-herault.fr
- ou dans votre mairie.

4/ Signalisation des activités de pleine nature

- Conseil Général de l'Hérault - Département jeunesse, sports, loisirs - Service des activités et sports de nature : 04 67 67 67 67 - www.cg34.fr

Direction de la publication : Louis Villaret - Président du Pays Coeur d'Hérault
Rédacteur en chef : Thierry Rebuffat
Secrétariat de rédaction : Elodie Fonteneau - Valérie Affre
Conception et mise en page : Livret : Elodie Fonteneau - CD : AOC
Crédit des schémas et illustrations : Jérôme Moulin Consultant - 04 99 61 01 04
Crédit des photos : Pays Coeur d'Hérault / Olivier Thieule - fusioline.fr,
Communauté de Communes du Lodévois et Larzac,
Office de Tourisme du Clermontais, Jérôme Moulin Consultant
Réalisation de la charte signalétique : Jérôme Moulin Consultant
Suivi technique de la charte signalétique : Hélène Cadeau
Impression : Pure Impression
Mois et année d'impression : juin 2010

SYDEL Pays Coeur d'Hérault
18, avenue Raymond Lacombe - 34800 CLERMONT L'HERAULT
Tél : 04 67 44 39 74 - Fax : 04 67 44 38 97
contact@coeur-herault-fr - www.coeur-herault.fr